
Médisup

Terminale

2018 | 2019

Préparation aux concours de PACES

Stages d'anticipation

Médisup
Établissement d'Enseignement
Supérieur Privé

16, rue de la Cerisaie
75004 Paris
Tél: 01 48 04 90 50
www.medisup.com



Médecine

Dentaire

Pharmacie

Sage-femme

Kinésithérapie

La mise en place de la PACES « adaptée » dans la plupart des Facultés parisiennes n'offre plus qu'une unique chance d'accès direct en 2ème année d'études de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie, de Maïeutique ou de Kinésithérapie. Médisup permet aux étudiants d'anticiper l'année en maîtrisant la méthodologie d'apprentissage et de résolution pour le concours d'UE scientifiques et d'UE volumineuses et denses.

Le Ministère de la Santé a confirmé que les étudiants qui obtiendront le baccalauréat en juin 2019 passeront en 2019/2020 le concours de PACES, pour lequel la plupart des Facultés parisiennes poursuivent l'expérimentation n'offrant plus qu'une unique chance d'accès direct en 2ème année d'études de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie, de Maïeutique ou de Kinésithérapie.

La réforme des études de Santé sera mise en place à la rentrée 2020. Les étudiants inscrits en PACES en 2019/2020 bénéficieront en 2020/2021, pour ceux qui seront inscrits dans les Facultés d'Ile de France qui acceptent encore le redoublement de mesures transitoires et d'un nombre de places spécialement attribuées, comme cela a été le cas lors des réformes précédentes.

L'interdiction du redoublement sera généralisée pour les étudiants entrant dans les études de santé en 2020/2021. Ils seront confrontés à une diversification des voies d'accès, au travers d'autres licences universitaires, en plus du Portail Santé, ce qui signifiera nécessairement une augmentation du nombre total de candidats, qui saisiront l'opportunité de tenter leur chance et donc une difficulté accrue des modes de sélection, puisque le nombre de places sera globalement inchangé.

L'annonce de la suppression du *numerus clausus*, dans le cadre de la réforme 2020/2021, ne saurait s'interpréter, comme l'ont rappelé les ministres concernés, d'une dérégulation des professions médicales (qui n'existe nulle part en Europe) mais d'une adaptation et d'une diversification des modes de sélection, toujours aussi exigeants. Le *numerus clausus* avait d'ailleurs été relevé au cours des vingt dernières années de 3500 à 8200 places sans pour autant que l'accès aux études médicales ne soit particulièrement facilité. Le nombre de places offertes dans les filières médicales en 2020/2021 ne sera pas augmenté.

Médisup Sciences, établissement d'enseignement supérieur privé, est spécialisé dans l'enseignement des programmes aux concours de santé depuis plus de vingt ans. L'équipe pédagogique constituée d'enseignants universitaires et dirigée par un Professeur Agrégé, développe ses propres supports et outils pédagogiques en adéquation avec le programme de l'année en cours dans chaque Faculté. Médisup Sciences est ainsi en mesure de s'adapter immédiatement aux évolutions pédagogiques qui interviendront dans les années à venir. Cette méthodologie de travail rigoureuse permet notamment aux étudiants de :

- rapidement assimiler les notions nécessaires au concours;
- maîtriser l'ensemble des notions et mécanismes déductifs susceptibles d'être posés le jour de l'épreuve;
- s'entraîner sur le format réel du concours.

Médisup propose trois formules séquentielles de préparation complémentaires :

- Les stages d'anticipation de Terminale pour maîtriser d'une part les concepts fondamentaux et les raisonnements nécessaires aux matières scientifiques (physique et chimie) et d'autre part la méthodologie d'apprentissage et de restitution pour le concours d'UE volumineuses et denses de la PACES;
- Un stage de pré-rentrée pour acquérir les méthodes de travail adaptées à la PACES et prendre de l'avance sur l'année universitaire;
- Une préparation intensive annuelle pour optimiser son temps de travail, développer les automatismes et ainsi augmenter ses chances de réussite.

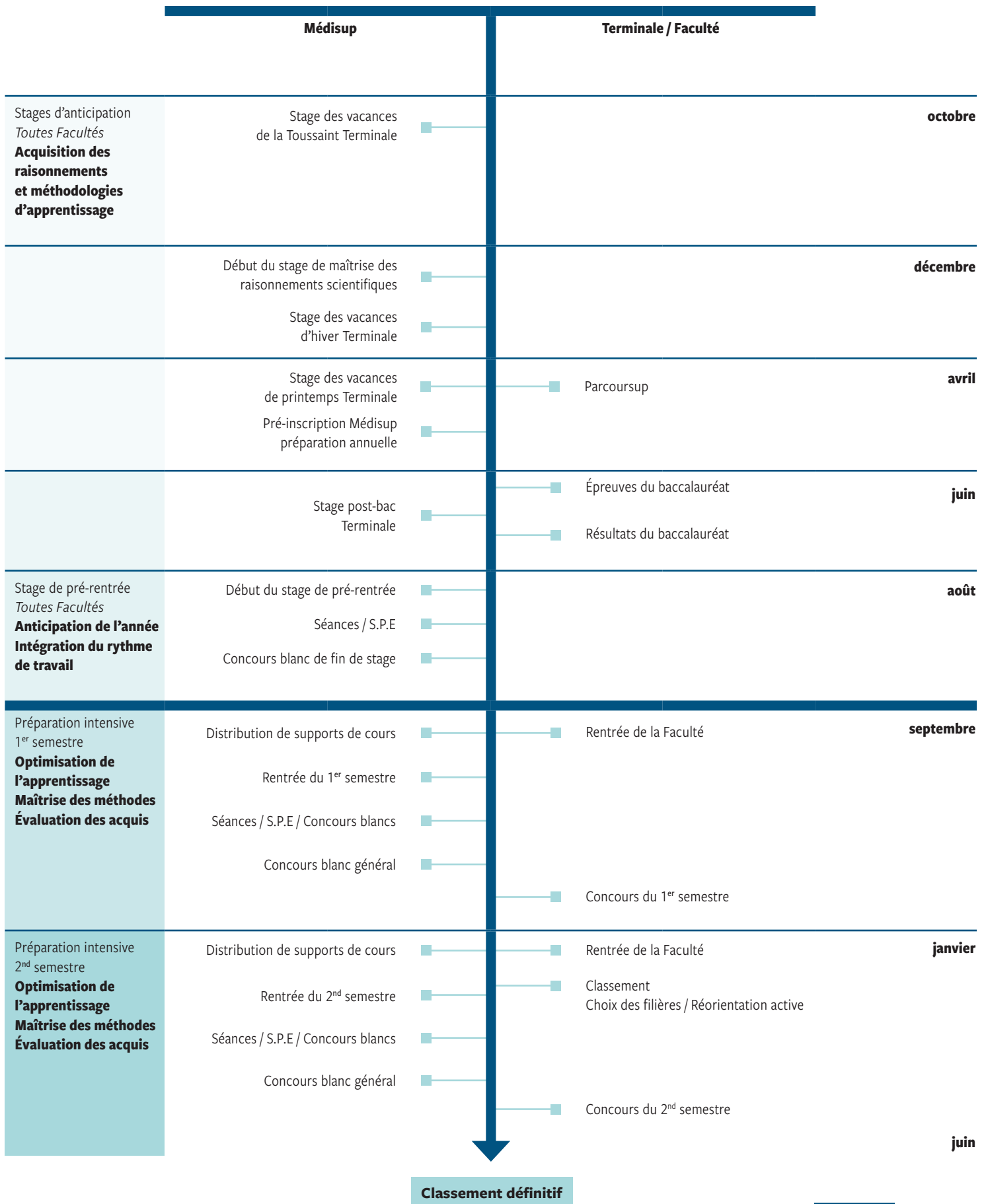
Les stages d'anticipation pour devancer l'apprentissage durant la Terminale

La mise en place de la PACES dite « adaptée » ne permettra plus le redoublement. Cette unique chance de réussite requiert de la part des candidats une adaptation immédiate aux difficultés spécifiques du programme. Dans cette optique, Médisup propose des stages d'anticipation d'une part au cours des vacances scolaires de la Terminale ainsi qu'immédiatement après le baccalauréat et d'autre part d'une demi-journée bimensuelle durant les périodes scolaires, à partir du mois de décembre.

Ces stages apportent aux étudiants la méthodologie d'apprentissage et de restitution pour le concours d'UE volumineuses et denses du programme de la PACES (en anatomie et biologie) ainsi que les concepts fondamentaux et les raisonnements nécessaires pour les épreuves de physique et de chimie.

L'association des cinq stages, qui peuvent néanmoins être suivis de manière indépendante, couvre l'ensemble du programme des enseignements de Biologie Cellulaire - Histologie - Embryologie (UE2) et d'Anatomie (UE5) des concours de PACES, ainsi que les notions fondamentales des programmes de Physique (UE3) et de Chimie (UE1)

Les étapes de la préparation aux concours de PACES



Les résultats de Médisup Sciences

La qualité de la préparation Médisup donne un avantage indiscutable aux étudiants qui la suivent. Ainsi en 2018, six des majors des concours de PACES sur Paris avaient suivi l'enseignement de Médisup.

Les résultats de Médisup Sciences

Sont présentés ci-après les résultats aux concours de Première Année Commune aux Études de Santé pour l'année 2018 des étudiants ayant suivi la préparation à Médisup. Sont indiqués pour chaque Faculté le nombre d'inscrits à Médisup, le nombre d'étudiants reçus, le pourcentage de réussite et le classement du meilleur étudiant inscrit à Médisup.

Les Facultés interdisent le redoublement

Le nombre restreint de places imposé par le *numerus clausus* ne permet pas au plus grand nombre de poursuivre ses études en deuxième année. Seuls les meilleurs pourront ainsi suivre la formation de leur choix.

- À l'issue du premier semestre, 15% des étudiants seront réorientés vers d'autres formations universitaires et ne pourront se réinscrire en PACES.
- La mise en place de la PACES « adaptée » dans les Facultés parisiennes n'offre plus qu'une unique chance d'accès direct en 2^{ème} année d'études de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie, de Maïeutique ou de Kinésithérapie. Les autres étudiants seront réorientés vers d'autres formations universitaires et ne pourront représenter un concours d'entrée en 2^{ème} année de médecine qu'après validation d'une licence (soit 2 à 4 semestres complémentaires à la PACES).

	Inscrits à Médisup	Nombre de reçus	% de réussite	Meilleur classement
Faculté Paris V Descartes	480	256	53	Major
Faculté Paris VI Pierre & Marie Curie	500	280	56	Major
Faculté Paris VII Diderot	474	260	55	Major
Faculté Versailles Saint-Quentin	215	110	51	Major
Faculté Paris-Sud XI Châtenay - Orsay	210	102	49	Major
Faculté Paris-Est XII Créteil - Torcy	227	120	53	2 ^{ème}
Faculté Paris-Nord XIII Bobigny	199	100	50	Major

Le choix de la Faculté

Comment se déroulent les affectations ?

La procédure d'admission en Première Année Commune aux Études de Santé se fait via la procédure Parcoursup sur laquelle le vœu PACES Île-de-France doit être renseigné et les Facultés sélectionnées. Les affectations sont ensuite faites indépendamment pour chacune des Facultés d'Île-de-France sous réserve de leurs capacités d'accueil. En fonction de leur classement dans chaque Faculté, dont les critères peuvent varier, les étudiants sont directement affectés ou bien placés sur liste d'attente car certains étudiants peuvent être acceptés simultanément par plusieurs Facultés. Les affectations via Parcoursup se sont déroulées de début mai à fin juillet 2018, date à laquelle l'ensemble des étudiants qui avaient demandé à être affectés en PACES en Île-de-France ont obtenu satisfaction.

Est-on certain d'obtenir une place en PACES dans la Faculté de son choix ?

Pour les affectations en PACES de la rentrée 2018, tous les étudiants d'Île-de-France qui avaient souhaité s'inscrire en PACES ont reçu une réponse positive, qu'il s'agisse d'étudiants néo-bacheliers, d'étudiants issus d'une Année Préparatoire aux études Supérieures (APESO pour préparer le concours de PACES) ou d'étudiants en réorientation ayant déjà effectué une année universitaire dans une autre filière. La capacité globale d'accueil des Facultés en PACES n'ayant pas été atteinte, certains étudiants issus d'académies de province ont aussi été acceptés dans les Facultés d'Île-de-France.

La plupart des étudiants ont obtenu leur vœu préférentiel. Néanmoins certaines Facultés plus demandées par les élèves de Terminale (notamment Paris VI et Paris XII Créteil) ont satisfait la plupart des demandes mais pas la totalité de celles-ci. Le système Parcoursup ne permettant plus les permutations entre étudiants explique en partie cela. La réintroduction d'une hiérarchisation des vœux au sein des Facultés de Paces, comme cela est parfois évoqué, permettrait de retrouver pour les affectations un système aussi fluide que les années précédant la procédure Parcoursup.

A-t-on plus de chance d'obtenir son vœu préférentiel si l'on ne remplit qu'un choix de Faculté en PACES sur Parcoursup ?

C'était inutile pour la rentrée 2018 car il n'y avait pas de hiérarchisation des vœux, chaque Faculté établissait son propre classement. Néanmoins concernant la plupart des Facultés, (Paris V, Paris VII, Paris XI, Paris XIII, Versailles Saint-Quentin) tous les étudiants qui souhaitaient s'y inscrire en vœu préférentiel ont finalement obtenu satisfaction. Pour les CHU de Paris VI et Paris XII Créteil, si la plupart des étudiants qui souhaitaient y accéder ont aussi pu s'inscrire, cela n'a pas été le cas pour tous. Au final la proportion d'étudiants obtenant leur vœu préférentiel est restée aussi élevée que les autres années, de plus de 90%. Mais l'inertie du système d'affectation a généré une inquiétude parmi les étudiants alors que le nombre de places proposées en PACES s'est avéré suffisant pour satisfaire toutes les demandes.

Y a-t-il des différences importantes entre les épreuves suivant les Facultés ?

En Terminale, le programme du baccalauréat est national. En Première Année Commune aux Études de Santé, même s'il existe un programme officiel, ce sont les enseignants de chaque Faculté qui orientent l'esprit du concours et proposent des sujets en fonction du cours qu'ils ont dispensé. Ces épreuves sont différentes et spécifiques d'une Faculté à l'autre, sur le fond et la difficulté.

La réforme de la PACES dite PACES « adaptée » engendre des changements majeurs. Le redoublement est supprimé et une épreuve orale départage les étudiants admissibles (20 à 30% des étudiants aux alentours du *numerus clausus*). Selon les Facultés, deux enseignements (UE préparation du projet professionnel et une formation à l'oral) sont ainsi intégrés au programme de PACES.

Cela signifie-t-il qu'il existe des Facultés plus faciles que d'autres ?

Il importe de garder en mémoire qu'il s'agit d'un concours : le classement par rapport aux autres candidats prime sur les notes obtenues. Ainsi, une épreuve réputée facile le sera pour tous les étudiants, il faudra souvent obtenir 16 sur 20 pour être classé, alors que pour une épreuve réputée plus difficile, une note de 12 sur 20 suffira. Il est donc erroné de penser que parce qu'une épreuve est plus facile dans une Faculté, les chances de réussite augmentent. Elles sont les mêmes que pour une épreuve difficile, il faudra travailler tout autant pour être meilleur que les autres candidats.

Quelles sont les caractéristiques des différentes Facultés ?

Pour l'Université Paris V Descartes (Necker - Cochin), les épreuves ont la réputation d'être difficiles. Cela est dû au fait qu'elles ont une orientation très scientifique. Les Universités Paris VI Pierre & Marie Curie (Pitié - St-Antoine) et Paris VII Diderot (Bichat - Lariboisière) ont un enseignement à l'interface des disciplines scientifiques et médicales. La difficulté moyenne des deux Facultés est comparable. Les étudiants de ces trois Facultés, non admis au concours de PACES après une unique année, ont la possibilité d'accéder à un parcours AlterPACES.

Les Universités Paris-Sud XI (Châtenay - Orsay) et Versailles Saint-Quentin requièrent un profil scientifique avec des épreuves de physique et biophysique sélectives et une épreuve de SSH (Santé, Société, Humanité) qui l'est moins. Pour l'Université Paris-Est XII (Créteil - Torcy), la principale difficulté est liée à la nécessité d'assimiler et de mémoriser des cours très volumineux. Pour l'Université Paris-Nord XIII (Bobigny), les matières enseignées sont orientées vers les sciences biologiques, médicales et humaines.

Les stages d'anticipation durant la Terminale

La mise en place de la PACES « adaptée » dans la plupart des Facultés parisiennes n'offre plus qu'une unique chance d'accès direct en 2^{ème} année d'études de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie, de Maïeutique ou de Kinésithérapie. Médisup permet aux étudiants d'anticiper l'année en maîtrisant d'une part les concepts fondamentaux et les raisonnements nécessaires aux matières scientifiques et d'autre part la méthodologie d'apprentissage et de résolution pour le concours d'UE volumineuses et denses.

La PACES « adaptée »

La PACES « adaptée » a été mise en place dans les Facultés de Paris V Descartes, Paris VI Pierre & Marie Curie et Paris VII Diderot à la rentrée 2018-2019. Elle le sera en 2019-2020 à Paris XII Créteil et vraisemblablement dans d'autres Facultés.

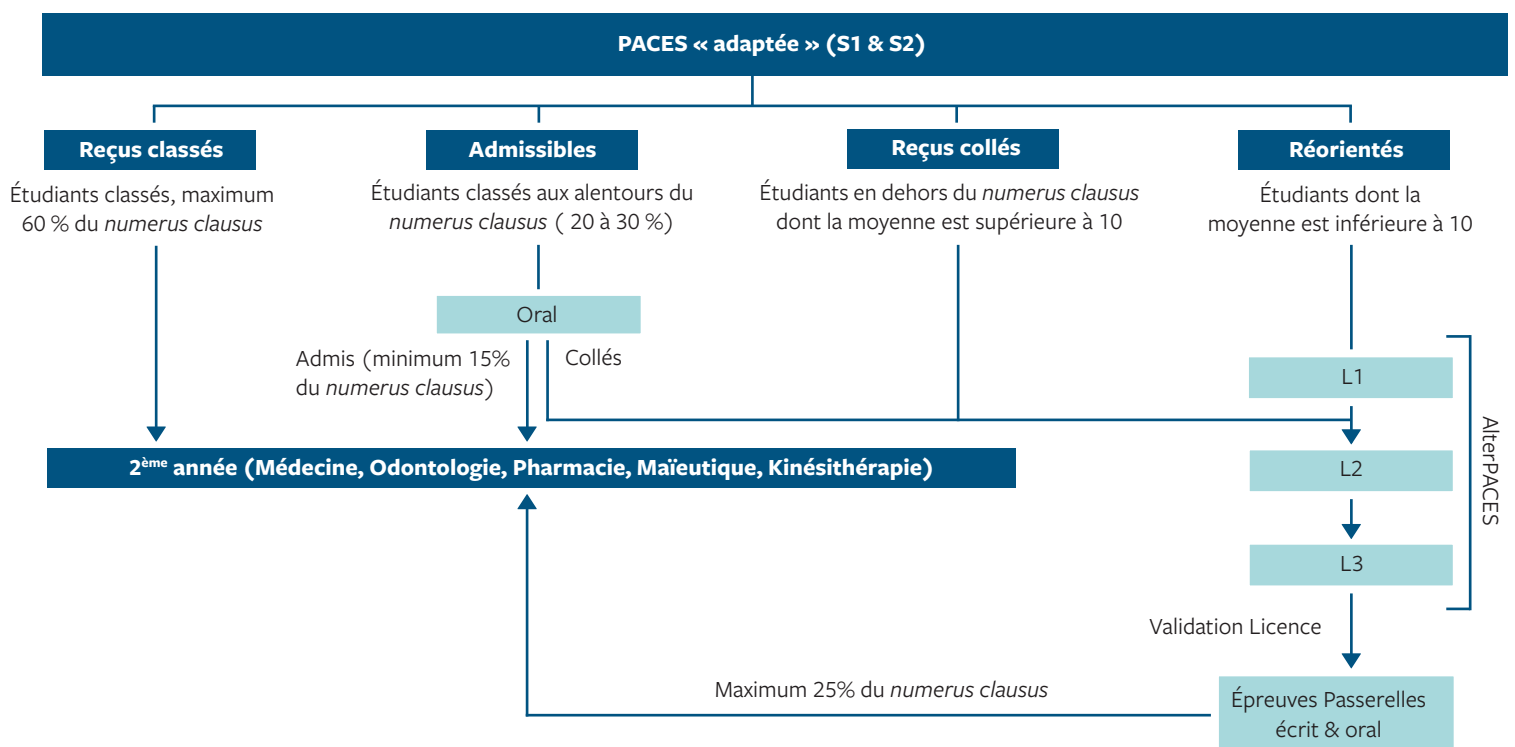
Cette réforme engendre les modifications suivantes :

- le redoublement est dorénavant supprimé ;
- une épreuve orale destinée aux étudiants admissibles (20 à 30 % des étudiants classés aux alentours du *numerus clausus*) est intégrée au concours. À l'issue de cette épreuve orale, la moitié de ces étudiants seront admis en 2^{ème} année ;
- en prévision de cette épreuve, le programme du concours sera modifié et deux enseignements seront ajoutés par l'Université : l'UE préparation du projet professionnel (découverte des métiers de la santé) et une formation des étudiants à l'oral.

Pour l'année 2018-2019, le *numerus clausus* a été transitoirement augmenté afin de garantir l'égalité des chances entre néo-entrants et doublants.

À l'issue de la PACES « adaptée », un étudiant non admis en 2^{ème} année peut prétendre à une seconde chance via le dispositif AlterPACES. Il doit alors valider une Licence adaptée, avec un accès direct en L2 pour les « reçus-collés » (étudiants en dehors du *numerus clausus* et dont la moyenne est supérieure à 10), et présenter sa candidature à l'une des passerelles prévues par la Faculté, dont l'examen est basé sur la constitution d'un dossier et un entretien oral (le nombre de places prévues pour l'AlterPACES ne pourra excéder 25% du *numerus clausus*).

Face à cette difficulté, il est primordial d'anticiper au mieux l'année à venir et d'acquérir au plus tôt les méthodologies et automatismes indispensables à la réussite.



Les stages d'anticipation durant la Terminale

Les objectifs des stages d'anticipation

Dès la Terminale, l'objectif est :

- d'acquérir les bases scientifiques et les raisonnements nécessaires à la résolution des QCM en UE3 (Physique) et en UE1 (Chimie) ;
- d'acquérir des bases solides du contenu de deux enseignements volumineux et descriptifs de la PACES : UE2 (Biologie-Histologie-Embryologie) et UE5 (Anatomie), qui nécessitent une connaissance au mot près de l'ensemble des notions du programme ;
- de prendre une avance significative sur les autres candidats tant au niveau du contenu des cours et de leur méthodologie de mémorisation que des techniques de résolution des QCM pour ces Unités d'Enseignement.

Programme des stages

Le stage d'anticipation en UE3 (Physique) et UE1 (Chimie) se déroule sur 10 séances (dont deux concours blancs) durant les périodes scolaires de début décembre à mi-mai. Les cours se déroulent au choix le samedi matin ou le mercredi après-midi en moyenne une fois toutes les deux semaines.

Indépendants et complémentaires, les stages d'anticipation en UE2 (Biologie) et UE5 (Anatomie) sont programmés pendant la Terminale et sont organisés au cours des vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps et après la dernière épreuve du baccalauréat. Leur durée est d'une semaine, très intensive. Ils se concluent par un concours blanc qui se déroule le mercredi après-midi ou le samedi matin de la troisième semaine après le stage.

Organisation des stages

Les séances, dispensées dans les différents centres d'enseignement de Médisup, sont conçues par des professeurs expérimentés et spécialistes des concours des différentes Facultés parisiennes et mettent en œuvre les méthodologies pédagogiques innovantes de PACES :

- en UE3 (Physique) et UE1 (Chimie) les séances sont traitées en présentiel par les enseignants ;
- en UE5 (Anatomie) les séances sont traitées en présentiel par les enseignants ;
- en UE2 (Biologie) les étudiants participent à des vidéos-cours interactifs réalisés par les enseignants de Médisup et animés par un moniteur ayant l'expérience du concours de PACES de la Faculté d'inscription.

Afin de se familiariser au plus tôt avec les enseignements de PACES, des photocopiés de cours exhaustifs sont distribués aux étudiants. Les stages d'anticipation reprennent les chapitres au programme du concours ainsi que des QCM d'annales posés récemment.

Cette organisation assure une continuité tout au long de l'année de Terminale en vue de l'assimilation par anticipation des cours de la première année de Santé, tout en restant parfaitement compatible avec la préparation du baccalauréat dans les meilleures conditions.

Stages d'acquisition des connaissances médicales fondamentales (UE2 - UE5) :

Biologie - Embryologie - Histologie - Anatomie

Stage des vacances de la Toussaint de 22 heures

- Du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 26 octobre 2018
- Concours blanc le mercredi 14 novembre à 14h15 ou le samedi 17 novembre à 9h, au choix

Tarif: 590€

Stage des vacances d'hiver de 22 heures au choix

- Du lundi 25 février 2019 au vendredi 01 mars 2019
- Du lundi 04 mars 2019 au vendredi 08 mars 2019
- Concours blanc le samedi 23 mars à 9h ou le mercredi 27 mars à 14h15

Tarif: 590€

Stage des vacances de printemps de 22 heures au choix

- Du lundi 22 avril 2019 au vendredi 26 avril 2019
- Du lundi 29 avril 2019 au vendredi 3 mai 2019
- Concours blanc le mercredi 8 mai à 9h

Tarif: 590€

Stage post-bac de 22 heures

- Du jeudi 27 juin 2019 au mercredi 3 juillet 2019*

Tarif: 590€

Stage de maîtrise des raisonnements scientifiques de la PACES (UE3 - UE1) : Physique - Chimie

Stage de décembre à mai de 36 heures au choix

- Les samedis matin : les 8 et 15 décembre, 12 et 26 janvier, 9 et 16 février, 16 et 30 mars, 13 avril et 11 mai
- Les mercredis après-midi : les 5 et 19 décembre, 9 et 23 janvier, 6 et 20 février, 20 mars, 3 et 17 avril, 8 mai

Tarif: 965€

*Dates susceptibles d'être adaptées en fonction du dernier jour d'épreuves du baccalauréat et du jour de publication des résultats.

Les programmes des stages

Stages d'acquisition des connaissances médicales fondamentales (UE2 - UE5) : Biologie - Embryologie - Histologie - Anatomie

Stage des vacances de la Toussaint (22h)	UE2 Histologie Embryologie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Épithéliums / Tissus conjonctifs / Tissus squelettiques : tissus osseux et cartilagineux / Tissus musculaires / Tissus nerveux
	UE5 Anatomie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Introduction à l'anatomie / Crâne - Tête / Cou / Organes des sens / Système Nerveux Central / Système Nerveux Périphérique
Stage des vacances d'hiver (22h)	UE2 Histologie Embryologie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Gamétogenèse : ovogenèse, folliculogenèse et spermatogenèse / Fécondation / Embryogenèse : 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} semaines de développement / Organogenèse et devenir des feuillettes embryonnaires
	UE5 Anatomie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Bases anatomiques / Appareil digestif / Appareil génito-urinaire masculin / Membre inférieur
Stage des vacances de printemps (22h)	UE2 Biologie cellulaire	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Introduction à la cellule / Membranes / Le noyau cellulaire / Système membranaire et trafic intracellulaire / Mitochondries
	UE5 Anatomie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Bases anatomiques / Rachis / Membre supérieur / Appareil urinaire / Appareil génito-urinaire féminin
Stage post-bac (22h)	UE2 Biologie cellulaire	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Cytosquelette / Cycle cellulaire / Communication cellulaire / Apoptose / Méthodes d'étude des cellules
	UE5 Anatomie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Bases anatomiques - Os - Articulations - Muscles / Thorax - Tronc / Cœur / Appareil circulatoire / Poumon

Stage de maîtrise des raisonnements scientifiques de la PACES (UE3 - UE1) : Physique - Chimie

Stages de décembre à mi-mai (36h)	UE1 Chimie	8 séances de 2h 2 examens blancs de 1h	Atomistique / Liaisons chimiques / Cinétique / Réactions acido-basiques / Stéréochimie / Effets électroniques / Dérivés halogénés / Alcènes
	UE3 Physique Biophysique	8 séances de 2h 2 examens blancs de 1h	Mécanique - Forces - Énergie / Électricité / Magnétisme / RMN - IRM / Stabilité noyaux - rayonnements / Radioactivité / Solutions / Transports

Modalités d'inscription

Conditions générales

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par La Poste, soit directement au secrétariat :

- le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé avec 2 photos d'identité récentes;
- le règlement des frais de scolarité;
- la photocopie des trois derniers bulletins de notes en votre possession.

Le règlement des stages peut s'effectuer par chèque ou prélèvements en 6 échéances : le 1^{er} octobre pour le stage des vacances de la Toussaint, le 1^{er} novembre et le 1^{er} janvier pour le stage de décembre à mai de physique chimie, le 1^{er} février pour le stage des vacances d'hiver, le 1^{er} avril pour le stage des vacances de printemps et le 1^{er} juin pour le stage post-bac. Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de Médisup PACES.

Le nombre de places étant limité, Médisup ne peut garantir toutes les inscriptions.

L'annulation du stage d'anticipation est possible si elle est effectuée par lettre recommandée avec AR et prend effet le jour suivant la date de présentation de celle-ci. La somme remboursée est calculée au prorata des cours restant à effectuer, minorée d'une somme de 95 Euros (la minoration ne s'applique pas si l'annulation se produit moins de 15 jours après l'inscription).

L'organisation pédagogique des séances présentée dans la brochure est non contractuelle et sera librement adaptée par l'établissement en fonction des éventuelles évolutions des programmes. Le volume horaire global des séances sera conservé pour chaque stage en cas de modification de l'offre pédagogique.

Articles L 444-8 et R 444-24 du code de l'éducation :
À peine de nullité, le contrat d'inscription ne peut être signé qu'au terme d'un délai de huit jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Le présent contrat est réservé, dans le cadre d'enseignements dispensés pendant les vacances scolaires, à des élèves fréquentant, pendant l'année scolaire, un établissement d'enseignement sur place.

Propriété intellectuelle

Le contenu des documents pédagogiques remis aux étudiants inscrits à Médisup est protégé par le droit d'auteur au sens des articles L. 122-4 et L. 335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La copie, ou la diffusion de tout ou partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite sauf accord écrit préalable de Médisup.

L'étudiant inscrit reconnaît qu'il n'a aucun droit de propriété sur le contenu des documents remis.

À ce titre, l'étudiant n'a aucun droit même partiellement de copier sur n'importe quel support, prêter, échanger ou céder les documents fournis. Toute reproduction et plus généralement toute exploitation des documents remis aux étudiants, quel qu'en soit le support et la destination, sont interdites. Le non-respect de ces stipulations est passible de sanctions pénales.

Données à caractère personnel

Les données collectées et traitées par Médisup sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Ces données sont traitées par l'établissement pour le seul besoin de la préparation au concours. Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

L'établissement attache une importance toute particulière à la sécurité des données et met en œuvre toutes mesures appropriées aux fins de limiter les risques de perte, détérioration ou mauvaise utilisation de celles-ci.

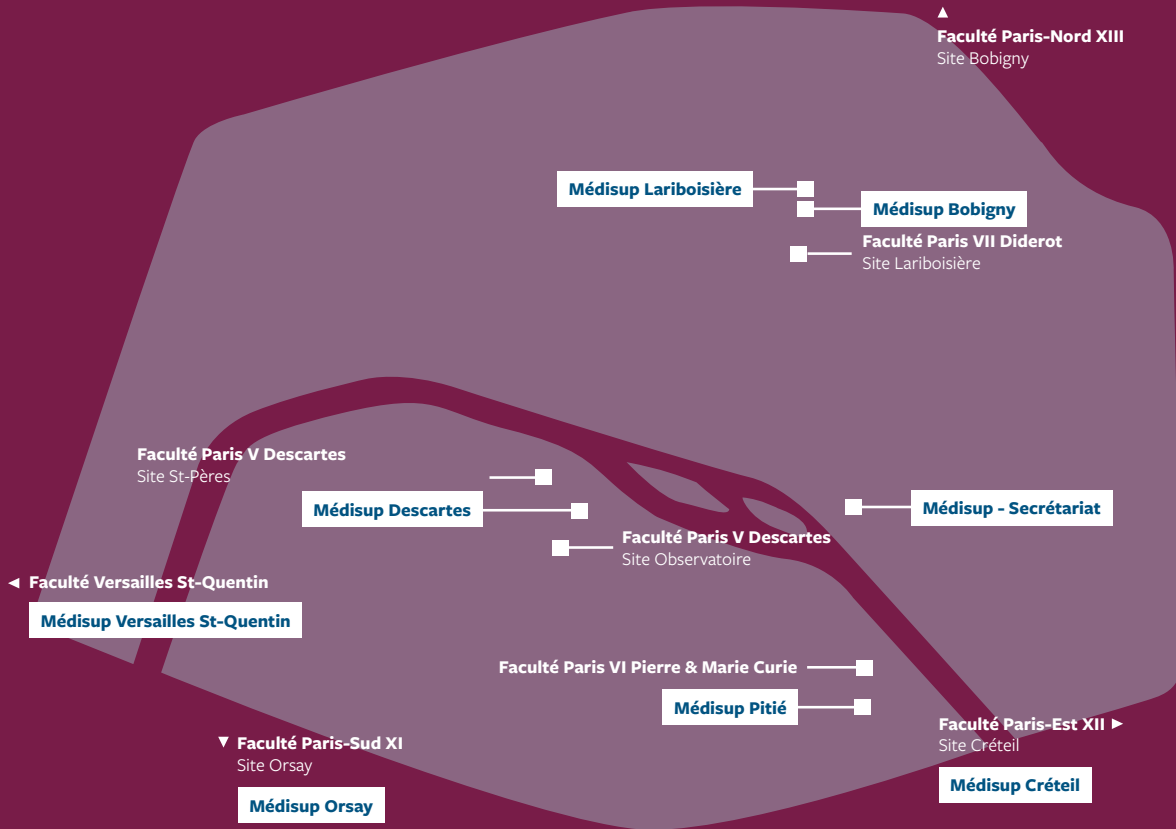
Les données sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant en adressant une demande par e-mail à contact@medisup.com ou par courrier à l'adresse suivante : Médisup secrétariat, 16 rue de la Cerisaie, 75004 Paris.

Secrétariat et Inscriptions :

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

16, rue de la Cerisaie
75004 Paris
Tél: 01 48 04 90 50
www.medisup.com



Lieux des cours

Faculté Paris V Descartes (Necker - Cochin)

Centre Médisup Paris V
13 passage Dauphine - 75006 Paris
(M° Odéon, Saint-Germain-des-Prés)

Faculté Paris VI Pierre & Marie Curie

Centre Médisup Paris VI
123 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris
(M° Saint-Marcel)

Faculté Paris VII Diderot (Lariboisière)

Centre Médisup Lariboisière
206 rue La Fayette - 75010 Paris
(M° Gare de l'Est / Louis Blanc)

Faculté Paris-Sud XI (Orsay)

Centre Médisup Orsay
8 allée Louis-Clément Faller - 91400 Orsay
(RER Orsay-Ville)

Faculté Paris-Est XII (Créteil)

Centre Médisup Créteil
2 rue Antoine Étex - 94000 Créteil
(M° Créteil l'Échat)

Faculté Paris-Nord XIII (Bobigny)

Centre Médisup Bobigny
206 rue La Fayette - 75010 Paris
(M° Gare de l'Est / Louis Blanc)

Faculté Versailles Saint-Quentin

Centre Médisup Versailles Saint-Quentin
4 avenue de la Gare
78180 Montigny-Le-Bretonneux
(RER Saint-Quentin-en-Yvelines)